

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 11 octobre 2023

### Liste des Délibérations :

- Délibération n° 2023/25 Désignation d'un référent déontologue pour les élus
- Délibération n° 2023/26 : Aménagement paysager village : validation prestations complémentaires de fournitures et pose de bordure T2
- Délibération n° 2023/27 : demande subventions auprès du Conseil départemental et de l'Etat dans le cadre de la DETR pour la sécurisation des voies communales n° 2 chemin des Pages et n° 4 (de la Rigole vers le hameau des Clauzous)
- Délibération n° 2023/28 Virements de crédits paiement participation 2023 Ecole RPI Airoux/Montferrand et modification budgétaire transfert étude DECI réalisée par l'ATD dans les travaux de défense extérieure contre l'incendie

### INFORMATIONS DIVERSES

**Salon des maires de l'Aude le 20 octobre 2023** : monsieur le Maire distribue l'invitation au Salon des Maires de l'Aude qui aura lieu le 20 octobre 2023. Il précise que les conseillers intéressés doivent le faire savoir au secrétariat de mairie afin que l'on procède aux inscriptions.

**Préparation cérémonie commémorative du 11 novembre** : Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la cérémonie commémorative du 11 novembre aura lieu à Airoux le dimanche 19 novembre 2023 à 11 heures devant le Monument aux morts. Les anciens combattants et porte-drapeaux ont été invités. Un vin d'honneur clôturera cette cérémonie. Philippe Cogniaux s'est proposé pour récupérer la gerbe.

**Diagnostic éclairage public** : Monsieur le Maire indique au conseil municipal que le dossier a été transmis par courriel à l'ensemble du conseil municipal.

La commune dispose d'un réseau éclairage public de 1.5 km, de deux armoires de commande EP, de 49 foyers lumineux dont 18 % actuellement en LED. La maintenance de l'éclairage public est réalisée par l'entreprise ROBERT. La commune bénéficie d'un éclairage cohérent pour une commune rurale.

Monsieur le Maire présente le diagnostic ainsi que le schéma directeur d'amélioration et rénovation. Le réseau éclairage public est globalement bon sur notre commune malgré quelques points à reprendre notamment :

- la mise aux normes de l'armoire rue des Pyrénées (qui n'est plus aux normes actuelles) coût estimatif 850 €.
- Un candélabre non conforme situé rue du moulin qui n'est pas relié à la terre

Ensuite il conviendrait de réaliser à long terme des travaux de rénovation sur 21 candélabres par le remplacement de 29 luminaires vétustes (remplacement par des lanternes LED), par la rénovation de 11 luminaires par des lanternes LED.

- Le réajustement des puissances des armoires actuellement puissance souscrite 6 KW pour l'armoire situé route de Soupex, et 3.8 KM pour l'armoire rue des Pyrénées. La puissance mesurée nécessaire pour ces deux armoires, calculé par le SYADEN, est de 1.8 KW. Il conviendra de baisser la puissance souscrite auprès de notre fournisseur d'énergie.

Selon le schéma directeur d'amélioration proposée par le SYADEN, le coût de l'investissement pour la réalisation des travaux d'amélioration du réseau EP s'élève à 31700 € HT. En réalisant l'ensemble des améliorations le SYADEN informe que la commune réaliserait un gain financier de 1731 € par an. De plus ces travaux peuvent être subventionnés par le fonds vert (30 %) et par le SYADEN (50%).

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le coût annuel de l'énergie EP est de 1405 € (année de référence 2022). En réalisant tous les travaux d'amélioration (100 % leds, avec profil nocturne actuel), le coût annuel de l'énergie EP passerait à 444 €/an.

Olivier LOCATELLI-HOURS demande s'il y a un gain financier sur le remplacement des lanternes en LED. Monsieur le Maire précise qu'en réalisant l'ensemble des préconisations du SYADEN le gain financier annuel est estimé à 1731 €. Le SYADEN précise que si la commune ne souhaite pas réaliser à long terme les travaux, le coût de l'inaction à profils nocturne équivalent de la collectivité s'élèverait à environ 87556 € sur 20 ans soit 4377.80 €/an.

Monsieur le Maire précise qu'il n'y a pas de décision d'urgence à prendre que les travaux les plus urgents sont :

- La mise aux normes de l'armoire rue des Pyrénées
- Le candélabre à mettre aux normes rue du moulin

Concernant les armoires, Guillaume CLAUZEL suggère de mettre une cellule plutôt qu'une horloge astronomique. Monsieur le Maire indique que le SYADEN préconise plutôt l'horloge astronomique qui se déclenche en fonction des heures de lever et de coucher du soleil et permet donc d'optimiser au mieux l'éclairage durant la nuit, contrairement aux cellules.

Monsieur le Maire précise aussi que positionner des détecteurs de lumières sur chaque candélabre est bien trop onéreux.

**Point sur les travaux à venir** : DECI Les Clauzes, Les Clauzous, En Théza/Les Mélix. Les travaux devaient débiter fin septembre mais ont été retardés en raison d'une parcelle non récoltée.

**Numérotation des écarts** : Dans le cadre du déploiement de la fibre optique, Monsieur le Maire précise que les maisons dans les écarts ont été numérotées. Une plaque avec le numéro sera distribuée aux habitations situées dans les écarts.

**Colis fin d'année personnes de plus de 65 ans** : Comme l'an dernier un colis sera offert aux personnes de plus de 65 ans (un colis prévu par couple). 22 colis à offrir cette année pour une valeur unitaire de 20 €. Dans l'invitation envoyée pour les vœux du Maire une précision sera apportée pour la remise des colis lors de la cérémonie.

Cyril ROUSSEL rejoint le conseil municipal à 20h30

**Accessibilité devant la mairie** : Monsieur le Maire informe le Conseil que les marches devant la porte secondaire de la mairie, faisant obstacle à l'accessibilité sur les trottoirs, seront supprimés. Compte tenu de la hauteur de la porte Monsieur le Maire propose de positionner un garde-corps (identique à celui de la salle des fêtes) pour un coût de 500 € HT soit 550.00 € TTC. Guillaume Clauzel précise que cela ne servira à rien. Le Conseil municipal à la majorité valide ce devis.

**Panneaux indications écarts** : A la demande d'administrés, Monsieur le Maire précise qu'il conviendrait de mettre en place certains panneaux manquants indiquant les lieux-dits. Monsieur le Maire propose au conseil municipal de recenser ces panneaux : En triano, Les Mélix, petit panneau Airoux chemin des Mélix ...

**Point sur les travaux de l'entreprise CAZAL** : Lors des travaux chemin des Pages concernant le terrassement et la réparation de la buse, réalisé par l'entreprise Cazal, une borne du géomètre a été enlevée par erreur. Nous avons sollicité un devis auprès du géomètre pour la remise de cette borne coût : 600.00 € HT soit 720.00 € TTC. L'entreprise Cazal ne facturera pas le coût du changement de la buse (montant équivalent au coût de la remise de la borne). La commune règlera les frais de géomètre.

**Entretien de la Rigole** : Hubert de Pomyers constate que l'entretien de la Rigole n'est pas réalisé par VNF.

**Bulletin municipal** : la commission travaille sur le prochain bulletin. Monsieur le Maire précise que pour ceux qui souhaiteraient réaliser des articles pour le bulletin, merci de les transmettre à la commission. Prochaine réunion de la commission mercredi 18 octobre 2023 à 12 heures.

**« Opération Brioches » au profit de l'AFDAIM** : Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la vente des brioches au profit de l'AFDAIM est réalisée au secrétariat de mairie du 10 au 13 octobre 2023.

Airoux le 25 octobre 2023

Le Maire  
Cédric MALRIEU



Selon les nouvelles règles de publicité, Le procès-verbal est consultable en mairie ou sur le site internet de la commune <https://www.airoux.fr>